



MAIRIE DE HOUX (Eure et Loir)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2020

L' an 2020 et le 10 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle socioculturelle sous la présidence de BRIAR Victor Franck Maire

M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes : LEFRANC Nathalie, TALON Anna-Maria, MM : CHIBOIS Hervé, DELRIEUX Benoît, FOUQUET Jean-Luc, LAPEYRONIE Bernard, MARTAUD Philippe, ROGER Philippe, ROUFFORT Patrick

Absent(s) : M. BINOIS Cyril

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BERNARD Evelyne à M. ROUFFORT Patrick, GUILY Muriel à M. LAPEYRONIE Bernard, TORCHON Elodie à Mme TALON Anna-Maria, M. PERROTIN Morgan à M. BRIAR Victor Franck

Invité(s) : Mme BEGUE Angélique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 10

Date de la convocation : 03/07/2020

Date d'affichage : 03/07/2020

Secrétaire de séance : Mme LEFRANC Nathalie

Approbation du procès-verbal du 05 juin 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du procès-verbal de réunion du conseil municipal du 05 juin 2020 approuvé à **la majorité**

A la majorité (pour : 7 contre : 2 Philippe Roger et Jean-Luc Fouquet abstentions : 1)

M Roger regrette que la restitution qu'il a faite de la situation des terrains de l'indivision Marchand, à la demande de la secrétaire de séance, ait été censurée en partie par M le Maire, au motif que ce dernier ne voulait pas y voir figurer le nom du conseiller municipal concerné également par l'instance judiciaire en cours. Il indique que le procès-verbal des délibérations destiné au registre conservé en mairie se doit de retranscrire fidèlement les débats survenus en conseil municipal. Il indique que, dans ces conditions, il se refuse à approuver le procès-verbal concerné

2020/038 - Désignation des délégués communaux pour les élections sénatoriales

Ont été élus au premier tour

Conseil municipal du 10 juillet 2020

Titulaires : M. Jean-Luc FOUQUET, Philippe ROGER, Philippe MARTAUD

Suppléants : MME Anna-Maria TALON, M. Patrick ROUFFORT, Franck BRIAR

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020/039 - Renouvellement du bail logement au 10 rue de la mairie - Houx

Le Maire

Vu qu'aucune demande de logement de fonction attribué aux instituteurs n'a été formulée ;

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la nécessiter d'effectuer un bail précaire et de signer une convention pour la location d'un logement communal de l'école sis 10 rue de la Mairie du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 :

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De renouveler le bail précaire et de signer une convention concernant le logement de l'école conclue entre la mairie de Houx et Madame LESEC Murielle et Monsieur JUNOT Jean-François et ceci à compter du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

- De fixer, le loyer à 459.10 € et 85.10 € de charges fixes. L'augmentation du loyer se fera suivant l'indice de référence des loyers connu au 1er octobre de chaque année. La taxe d'ordure ménagère au coût réel. Forfait d'eau et rejet assainissement 60 M²

Une convention sera signée par les deux parties et jointe en annexe

Décide de donner tout pouvoir afin de signer toutes les pièces afférentes à cette location

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020/040 - Désignation des représentants à Eure et Loir INGENIERIE

Ont été désigné :

Titulaires : M. Franck BRIAR,

Suppléants : M. Hervé CHIBOIS

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020/041 - Désignation des représentants à ENERGIE Eure et Loir

Ont été désigné :

Titulaires : M. Jean-Luc FOUQUET,

Suppléants : M Morgan PERROTIN

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Organisation du 14 juillet 2020

Le Haras de la Croix de Saint Martin de Nigelles se joint à la commune, en venant avec 2 poneys pour faire de la balade aux enfants.

Le club de volley de Nogent-Le-Roi s'est proposé et sera présent en installant deux petits terrains de volley (le long de l'église côté garderie). L'idée est de faire découvrir ce sport aux plus jeunes et d'avoir une activité l'après-midi pour ceux/celles intéressé(e)s => le ballon sera désinfecté avant chaque nouvelle partie

L'association Actions et Récréation organise la tombola avec une vente de ticket à 1€ pour un jambon à gagner (tirage au sort à 15h)

Le château gonflable sera nettoyé lundi 13 et sera donc opérationnel pour mardi 14.

Un jeu de molkky (jeu de quilles en bois) et un jeu de palet breton sera à disposition

Un "stand" désinfection (gel hydro/masques) sera installé dans la cour

2 barbecues à disposition, apéritif et café offert par la commune (explications sur le flyer)

Achat des provisions géré par Bernard et Franck.

Le préau

Au vu du rapport de l'entreprise Allo Diagnostic, Monsieur le Maire prend la décision de rendre de nouveau accessible le préau.

La sécurité de l'école

Une étude sera réalisée en septembre.

La séance est levée à 22 : 00